



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Arrêté n° I/B-2023-54

Portant réinscription sur la liste d'aptitude au grade
de rédacteur territorial
session 2019

Fabrice VERDIER, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu l'ordonnance du 27 mars 2020 sur l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire prévoir dans son article 6
Vu la convention générale entre les Centres de Gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion ;
Vu le règlement général de l'organisation des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion ;
Vu la Charte Régionale Occitanie ;
Vu l'arrêté n° I/B-2018-131 en date du 21 décembre 2018 portant ouverture du concours de rédacteur territorial ;
Vu l'arrêté n° I/B-2019-82 en date du 3 septembre 2019 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours de rédacteur territorial ;
Vu l'arrêté n° I/B-2019-93 en date du 27 septembre 2019 modifiant la liste des candidats admis à concourir au concours de rédacteur territorial ;
Vu l'arrêté n° I/B-2019-88 en date du 26 septembre 2019 fixant la liste des membres du jury, correcteurs et examinateurs spécialisés du concours de rédacteur territorial ;
Vu l'arrêté n° I/B-2020-47 en date du 15 mai 2020 fixant la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial ;
Vu l'arrêté n° I/B- 2022-56 en date du 19 mai 2022 portant réinscription sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial ;
Considérant les demandes de réinscription sur liste d'aptitude ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade de rédacteur territorial – session 2019 - est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté. Cette liste comprend **9** lauréats inscrits.


Article 2 : L'inscription sur liste d'aptitude est valable 1 an à compter du **15 mai 2023**.

Article 3 : Chaque lauréat est informé individuellement de son inscription sur la liste d'aptitude.

Article 4 : La Directrice Générale du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel est transmis à Madame la Préfète du Gard, publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard et transmis aux partenaires.

Fait à Nîmes, le 15 mai 2023

Le Président



Fabrice VERDIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Transmis au Représentant de l'Etat le : 15 mai 2023

Publié le : 15 mai 2023



Liste d'aptitude de rédacteur territorial
Session 2019
Réinscription du 15/05/2023

1.	Madame BONINN Christelle
2.	Madame BOURSEGUIN Dorothee
3.	Madame CROZET Corinne
4.	Madame FABRE Marie
5.	Madame FAUCHER Fanny
6.	Monsieur LOPEZ Fabien
7.	Madame LOÏZZO Florence
8.	Madame MARC Christele
9.	Madame PERY Nadeige

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20230515-IB-2023-54-AR
Date de télétransmission : 15/05/2023
Date de réception préfecture : 15/05/2023

Nombre de réinscrits : 9